



## Erreur carte identité / demande de passeport

Par **anonyme4**, le **28/10/2015** à **07:44**

Bonjour,

Voici la situation : j'ai fait refaire ma carte d'identité vers 14 ans. Cette carte a une erreur sur mon nom. Une lettre muette à la fin de mon nom a été oubliée. Etant donné qu'à cette période ma mère avait autre chose à faire j'ai gardé cette carte d'identité. Pour information les formules remplis et acte de naissance étaient bien orthographiés. L'erreur s'est produite à la saisie.

Je vais partir en Thaïlande en Janvier et j'ai donc lancé les démarches pour faire mon passeport. J'ai déjà acheté mon billet d'avion où j'ai indiqué mon nom avec l'erreur étant donné que le nom doit correspondre au passeport et que le passeport se base sur la carte d'identité. Pour info je ne peux plus changer le nom sur les billets d'avion.

Voici mes questions :

Ai-je la possibilité de refaire gratuitement ma carte d'identité pour rectifier cette erreur?

Quels sont les risques de rester avec une carte d'identité "erronée"?

Dois-je jouer franc jeu avec la personne avec qui j'ai rendez-vous pour me faire mon passeport où cela va-t-il retarder l'avancée des procédures?

Quels sont les risques à l'étranger d'avoir un passeport avec cette faute d'orthographe?

Existe-t-il des passeports temporaire (ce qui me permettrait de refaire ma carte d'identité entre temps et d'avoir un passeport correct pour l'année prochaine)?

Je me retrouve dans une situation délicate à cause d'une erreur de saisie...

Merci de m'éclairer sur tous ces points.

Bonne journée à tous

Par **Lag0**, le **28/10/2015** à **07:53**

Bonjour,

Vous pouvez obtenir un passeport sans fournir votre carte d'identité, d'ailleurs vous n'êtes pas obligé d'en avoir une...

Donc vous pouvez faire votre passeport avec les éléments corrects.

Par **anonyme4**, le **28/10/2015** à **07:56**

Merci pour votre réponse le soucis est que ma mairie me demande ma carte d'identité pour faire mon passeport. De ce fait, mes billets d'avions sont au nom de ma carte d'identité (avec l'erreur), le nom ne peut être changé et doit correspondre au passeport.

Par **moisse**, le **28/10/2015** à **08:22**

Hé bien si comme le dit @Lag0 vous n'avez pas de carte d'identité, la mairie réclamera un extrait d'acte de naissance comme pour tout le monde.

Voici ce que l'administration indique pour la première demande de passeport majeur:

- Une photo d'identité conforme aux normes
- Formulaire cerfa n°12100\*02 à imprimer après l'avoir rempli en ligne (ou à remplir sur place)
- Timbres fiscaux : 86 €
- Justificatif du domicile : original + photocopie
- Acte de naissance de moins de 3 mois (copie intégrale ou extrait avec filiation) (sauf si le lieu de naissance est une ville dont l'état civil est dématérialisé? ) : original
- Si l'acte de naissance ne permet pas de prouver la nationalité, un justificatif de nationalité française : original + photocopie

Source:

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F14929>